

Analyse de la forme des gouvernements postcoloniaux en Afrique : Des républiques ou des monarchies déguisées en républiques ?

[Analysis of the form of postcolonial governments in Africa : Republics or monarchies disguised as Republics ?]

KILWA SIBUMBA Eustache

Relations Internationales, Université de Lubumbashi, Lubumbashi, RD Congo

Copyright © 2018 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the ***Creative Commons Attribution License***, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: Are postcolonial African States monarchies or republics disguised as monarchies ? That is the question that guides us in this article. We started our analysis from the observation of what has been happening in the African republics since independence : the presidential power that goes from father to son (Republic Democratic of Congo, Togolese Republic, Gabonese Republic) and the extravagant longevity of some African presidents to the presidency (Muammar Gaddafi : 41 years, Omar Bongo : 41 years ... Teodoro Obiang Nguema : 38 years ...). By observing what is happening in Africa, the postcolonial African States, although bearing the name of republic, are in reality neither republics nor monarchies. The postcolonial African States are not republics because public life escapes citizens who must elect their leaders for specific mandates, who must do the democratic control and who must express freely on the management of public affairs. But the postcolonial African States are not monarchies either because policies are still in competition ; elections are still organised, even if in many cases they do not lead to regime change. In reality, the postcolonial African States are monarchies disguised as republics or republics defrocked. Better, they are monarchical-republics. The possibility of overthrowing the government by elections does not exist, only assassination, rebellion, or armed uprising can contradict the principle of indefinite continuation at the head of the State. Hence the rise of internal armed conflicts in Africa.

KEYWORDS: Dictatorship, Conflict, Election, Heredity, Longevity, Despotism, Constitution, Revision.

RESUME: Les Etats africains postcoloniaux sont-ils des monarchies ou des républiques déguisées en monarchies ? Telle est la question qui nous guide dans cet article. Nous sommes partis de l'observation de certaines pratiques dans quelques républiques africaines depuis les indépendances : la transmission du pouvoir présidentiel qui se passe de père à fils (RDC, Togo, Gabon) et la longévité extravagante de certains présidents africains au pouvoir (Mouammar Kadhafi : 41 ans, Omar Bongo : 41 ans ... Teodoro Obiang Nguema : 38 ans ...). A priori, en observant ces pratiques, les Etats africains postcoloniaux, bien que portant le nom de république, ne sont en réalité ni des républiques ni des monarchies. Ils ne sont pas des républiques dans la mesure où la vie publique échappe aux citoyens censés élire leurs dirigeants pour des mandats bien déterminés, de mener le contrôle démocratique et de s'exprimer librement sur la gestion des affaires publiques. Mais les Etats africains ne sont pas non plus des monarchies car les politiques sont quand même en concurrence, des élections sont quand même organisées, même si dans beaucoup de cas elles ne conduisent pas au changement de régime. Ce sont des monarchies déguisées en républiques ou des républiques défrôquées. Mieux, ce sont des républiques-monarchiques. La possibilité de renverser le gouvernement par la voie des urnes n'existant pratiquement pas, seul l'assassinat, la rébellion ou le soulèvement armé peuvent contredire le principe de la continuation indéfinie au pouvoir. D'où le regain des conflits armés intra-étatiques en Afrique.

MOTS-CLEFS: Dictature, Conflit, Election, Hérité, Longévité, Despotisme, Constitution, Révision.

1 INTRODUCTION

Généralement, on distingue deux formes de gouvernement : un gouvernement *républicain* et un gouvernement *monarchique*. A ces deux formes, Montesquieu [1] a ajouté une troisième qui est le gouvernement *despotique*, celui où un seul individu, sans loi et sans règle, entraîne tout par sa volonté et ses caprices.

En Afrique, presque tous les Etats sont devenus des républiques après la décolonisation, à l'exception du Lesotho (monarchie constitutionnelle), du Maroc (monarchie constitutionnelle) et du Swaziland (monarchie absolue). Beaucoup d'Etats africains ont rejeté l'ordre précolonial, celui des royaumes et empires. Ils ont rejeté la personnalisation ou l'accaparement durable du pouvoir. L'ordre postcolonial préféré est impersonnel au sens où il n'existe pas de détenteur nominatif permanent de l'autorité (une exception est possible en période de crise).

Mais il ne suffit pas seulement d'être appelé république ou de crier à vive voix « vive la république ! », il faut vivre les valeurs républicaines. Mieux vaudrait respecter les valeurs républicaines.

Cet article intitulé « Analyse de la forme des gouvernements postcoloniaux en Afrique : des républiques ou des monarchies déguisées en républiques ? », nous offre la possibilité d'analyser les pratiques dans les différents Etats africains pendant la période postcoloniale pour ensuite conclure si les gouvernements postcoloniaux africains sont réellement des républiques ou des monarchies déguisées en républiques. A priori, en observant les pratiques postcoloniales en Afrique, l'on est tenté de noter que les gouvernements postcoloniaux en Afrique, bien que portant le nom de république, ne sont en réalité ni des républiques ni des monarchies. Ce serait donc un système hybride que l'Afrique aurait créé.

Cette étude a l'avantage de montrer aux dirigeants africains les conséquences d'un tel système mais aussi de leur montrer quelle forme de gouvernement est susceptible d'amener l'Afrique vers une stabilité et une prospérité durables. Pour y arriver, nous allons en premier lieu nous pencher sur la notion de monarchie. En second lieu, il sera question d'étudier la notion de république. Enfin, il sera question d'analyser si les Etats africains sont des républiques ou des monarchies déguisées en République.

2 LA NOTION DE MONARCHIE

Le concept de « monarchie » a été formé à partir de deux mots grecs : *monos* (seul) et *arkhêin* (commander). De par son étymologie, la monarchie signifie *le fait de commander seul*. Elle est donc « le système de gouvernement dans lequel le pouvoir est exercé par une seule personne, le plus souvent par un roi héréditaire. Elle fait aussi référence à l'Etat, au pays ayant ce type de gouvernement » [2].

Dans les Etats contemporains, la monarchie revêt généralement deux formes : *la monarchie absolue* et *la monarchie constitutionnelle*. *La monarchie absolue* est une forme de gouvernement où les pouvoirs du monarque ne sont pas limités par l'existence d'une constitution ou d'un quelconque texte, la souveraine puissance appartient au monarque sans aucune restriction. Son écueil est le despotisme. Quant à la *monarchie constitutionnelle*, elle est une monarchie dans laquelle les pouvoirs du monarque sont limités par une constitution. Elle peut revêtir deux formes : *monarchie parlementaire*, quand la monarchie est associée à un régime parlementaire et *monarchie représentative*, quand il y a présence d'une assemblée représentative auprès du monarque [3].

Dans les pays musulmans, les régimes monarchiques peuvent prendre les noms de *sultanat* ou d'*émirat*. Le *sultanat* est un système politique similaire à une monarchie : gouvernement où le pouvoir suprême est entre les mains d'un sultan (le chef d'un Etat musulman). Le sultan peut être un monarque absolu ou avec une autorité constitutionnellement limitée. Et l'*Emirat* est lui aussi similaire à une monarchie. Le pouvoir est ici entre les mains d'un Emir (le dirigeant d'un Etat musulman) ; l'Emir peut être un monarque absolu ou avec une autorité constitutionnellement limitée [4].

3 LA NOTION DE REPUBLIQUE

La *république* est opposée à la monarchie où le pouvoir est héréditaire. Elle désigne donc une forme de gouvernement dans laquelle les gouvernants sont désignés par l'élection du peuple pour des mandats bien déterminés.

On a souvent tendance à associer la notion de *république* à celle de *démocratie*. Ces deux notions ont pourtant des significations différentes, même si au sens étymologique elles ont à peu près le même sens. La *démocratie* vient de deux mots grecs, *Démos* (le peuple) et *Kratia* (gouverner). Elle est un système de gouvernement dans lequel les opinions et les intérêts de la population sont représentés et mis en valeur au moyen d'élections libres et équitables, opposant de multiples candidats aux

postes de gouvernance dans les institutions politiques [5]. Les éléments clés des Etats organisés sur le principe démocratique sont notamment les libertés fondamentales et les droits fondamentaux, les élections, l'Etat de droit, la séparation des pouvoirs, le parlement, le pluralisme démocratique, la reconnaissance des droits de l'opposition, la reconnaissance de l'opinion publique, la liberté des médias [6], ... Quant à la notion de *république*, elle vient de « res publica », qui veut dire « le bien public ou la chose publique ». Les affaires de la cité, l'organisation de la vie en société doivent être du ressort de chaque citoyen. C'est l'affaire de tous.

Dans leur sens étymologique, on retrouve donc une similitude entre la notion de démocratie et celle de république. Dans la république, tout à chacun se trouve dépositaire de l'organisation de la vie sociale et publique. On retrouve l'idée d'une gestion par tous les citoyens des « affaires de la cité ». Et dans la démocratie, le peuple est tenu de participer aux affaires de la cité de façon directe ou par l'intermédiaire des représentants qu'il élit.

Cependant, si les deux termes sont proches, ils ne sont pas forcément identiques. Ainsi, une république n'est pas toujours une démocratie. Aujourd'hui, le régime chinois a pour nom « République populaire de Chine » mais ce régime est souvent qualifié de régime dictatorial : on lui reproche souvent la limitation des libertés et l'autoritarisme du pouvoir politique. Le président chinois est désigné par le Parti Communiste. Il existe bien des élections en Chine, mais c'est pour désigner un parlement de près de 3 000 députés, qui ne se réunit qu'une seule fois dans l'année et n'a aucun pouvoir. A l'inverse, une démocratie n'est pas obligatoirement une république. Le Royaume Uni est une monarchie mais la reine ne possède qu'un pouvoir honorifique, c'est le Premier ministre britannique qui gouverne avec un Parlement élu au suffrage universel direct. Bien qu'étant une monarchie, le Royaume Uni est une démocratie. Par conséquent, si démocratie et république ont des sens étymologiques proches, ils recouvrent souvent une réalité différente.

Après avoir étudié les notions de république et de monarchie, nous pouvons à présent chercher à comprendre si les Etats africains postcoloniaux sont des républiques ou des monarchies déguisées en républiques.

4 LES ETATS AFRICAINS: DES REPUBLIQUES OU DES MONARCHIES DEGUISEES EN REPUBLIQUE ?

Contrairement à la période précoloniale qui était une période des empires et royaumes en Afrique, la période postcoloniale a auguré l'ère des républiques. A l'exception du Lesotho (royaume du Lesotho), du Swaziland (Royaume du Swaziland) et du Maroc (Royaume du Maroc), tous les Etats en Afrique portent le nom de république.

Mais en analysant certaines réalités qui caractérisent les Etats africains, l'on se demande si les Etats africains sont des républiques ou des monarchies déguisées en républiques. Ces réalités sont notamment la transmission du pouvoir présidentiel qui se passe de père à fils et la longévité de certains chefs d'Etat au pouvoir.

4.1 LA TRANSMISSION DU POUVOIR PRESIDENTIEL DE PERE A FILS

Ils sont nombreux les Etats en Afrique où le pouvoir s'est transmis de père à fils. Citons à titre d'exemple le Gabon, le Togo et la République Démocratique du Congo.

4.1.1 LE GABON

La dynastie Bongo totalise un demi-siècle à la tête du pays. Elle est au pouvoir depuis 1967, année au cours de laquelle le président Albert-Bernard Bongo (El Hadj Omar Bongo) est devenu président de la République. Avant de devenir président, Albert-Bernard Bongo a d'abord occupé des grandes responsabilités : Chef de Cabinet du président de la République en octobre 1962, ministre de l'Information, ministre de la Défense nationale puis en septembre 1965, ministre délégué à la présidence de la République. Un an plus tard, un nouvel échelon est franchi avec son accession au poste de vice-président, titre assorti des portefeuilles de la Coordination, de la Défense, du Plan, de l'Information et du Tourisme. Lorsque le sortant Léon Mba présente en mars 1967 sa candidature, il devient naturellement son colistier [7].

Après 41 ans de règne d'El Hadj Omar Bongo, le fils de ce dernier, Ali Bongo, est élu président de la République Gabonaise en 2009 à marche forcée, avec la bénédiction de son père El Hadj Omar Bongo en fin de règne et le soutien des apparatchiks du Parti démocratique Gabonais (PDG). Ajoutons à cela le soutien des réseaux extérieurs [8]. Samedi 24 septembre 2016, la Cour Constitutionnelle gabonaise validait la réélection du président Ali Bongo. Ce dernier a été investi le 27 septembre 2016 pour un second mandat de sept ans. Etant donné que le nombre de mandat présidentiel est constitutionnellement illimité au

Gabon et en analysant les contextes dans lesquels les élections présidentielles sont organisées en Afrique¹ [9], nous sommes prêt à parier que la dynastie Bongo a encore beaucoup d'années de règne au Gabon. Ne sommes-nous pas là en présence d'une monarchie dans la république qui ne dit pas son nom ?

4.1.2 LE TOGO

Au mois d'avril 2017, la dynastie Eyadema a totalisé 50 ans de règne à la tête du Togo. Celle-ci s'est installée au pouvoir au Togo à partir de l'année 1967 avec Etienne Gnassingbé Eyadema. Ce dernier, après une décennie passée sous les drapeaux français, avait posé son paquetage de soldat en 1962, deux ans après l'indépendance de l'ancien Togoland allemand (confié à la France en 1922). Le jeune tirailleur est rentré au pays fort du métier des armes, appris dans les campagnes d'Indochine ou d'Algérie. En 1967, le Lieutenant-Colonel Etienne Gnassingbé Eyadema est Chef d'état-major. Il ne fait qu'une bouchée de Nicolas Grunitzky, qu'il a contribué à installer temporairement dans le fauteuil présidentiel arraché quelques années plus tôt à Sylvanus Olympio [10].

A la manière d'un monarque absolu, Gnassingbé Eyadema renverra son improbable succession à Dieu qui « choisira la personne appropriée pour le remplacer comme dirigeant lorsqu'il ne sera plus là » [11]. Et la personne appropriée était sans doute son fils Faure Essonizam Gnassingbé qu'il a commencé à préparer quelques années avant sa mort. En 2003, tandis que des indiscretions en provenance d'Italie rendaient publique la maladie de Gnassingbé Eyadema, ce dernier préparait en quelque sorte son testament, confiant le portefeuille des Mines, de l'Équipement et des Télécommunications à son fils Faure Essonizam Gnassingbé, le 29 juillet 2003 [12].

Diplômé de grandes écoles de commerce et de gestion américaines et françaises, trésorier payeur du Rassemblement du peuple togolais (RPT), Faure était de notoriété publique le successeur désigné d'Eyadema. L'opposition neutralisée, les piliers civils du régime écartés, l'armée purgée de ses récalcitrants, la dynastie Gnassingbé a réussi à garder le pouvoir au Togo après le régime despote de Gnassingbé Eyadema en 2005. Son fils Faure Eyadema est président du Togo depuis 2005 jusqu'à ces jours. D'abord président par intérim à la mort de son père, il est ensuite élu trois fois de suite les 24 avril 2005, 4 mars 2010 et 25 avril 2015.

4.1.3 LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

La famille Kabila est à la tête de la République Démocratique du Congo (RDC) depuis le 17 mai 1997, date à laquelle Laurent-Désiré Kabila s'est autoproclamé président de la République. En effet, après avoir passé plusieurs années dans le maquis dans les montagnes de l'Est du Zaïre, Laurent-Désiré Kabila et ses compagnons de lutte créent en septembre 1996 l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Zaïre (AFDL) avec comme objectif de chasser le président Mobutu du pouvoir. Appuyé par les armées étrangères à l'instar de l'armée rwandaise et ougandaise, l'AFDL réussit à chasser le président Mobutu du pouvoir et le 17 mai 1997 Laurent-Désiré Kabila s'autoproclame président de la République. Prétendant n'avoir jamais été Zaïrois, il effaça toute référence à cette dénomination créée par son prédécesseur Mobutu : le nom du pays change pour devenir République Démocratique du Congo, le fleuve Zaïre est à nouveau rebaptisé fleuve Congo, le Franc Congolais se substitue au Nouveau Zaïre, l'hymne national devient le Débout Congolais, etc.

¹ Les élections présidentielles en Afrique sont souvent entachées d'accusations des fraudes et débouchent rarement sur l'alternance. Les fraudes se passent avant et pendant l'organisation des élections. Avant, le fraudeur dissimule ses intentions dans les opérations de recensement général de la population en procédant au rétrécissement du fief électoral de l'adversaire (charcutage électoral). Le fraudeur dissimule aussi ses intentions dans la loi électorale. Par exemple, on peut durcir les conditions d'éligibilité ou de vote dans le but d'exclure tout ou partie des adversaires ou de l'électorat. Lors de l'organisation des élections, on relève une composition partisane de la commission électorale et du corps électoral qui demeure en faveur du pouvoir en place. Les citoyens identifiés comme faisant partie des partisans de l'opposition ne sont pas toujours inscrits sur les listes électorales ou encore, ils sont détournés de leurs lieux de résidence habituelle dans le but de les décourager d'aller voter. La technique majeure de fraude consiste à falsifier les données électorales réelles pour rendre possible le résultat voulu. Cela passe par l'attribution indue des suffrages, la création de doublons ou des électeurs fictifs (ne remplissant pas les conditions de vote en raison de leur mort ou de leur minorité). Bref, la logique qui guide les élections présidentielles en Afrique est que les présidents en exercice n'organisent pas les élections pour les perdre. Ils doivent les gagner inéluctablement. Les cas des élections présidentielles organisées et perdues par les présidents en exercice (Sénégal, Nigéria, Gambie,...) sont rares et sortent de l'ordinaire dans le contexte africain.

Après avoir pris le pouvoir le 17 mai 1997, Laurent-Désiré Kabila dut faire face à de nombreux obstacles pour gouverner le pays. En coulisse, de nombreux groupes tentaient de s'accaparer des parcelles de pouvoir, notamment les débiteurs étrangers, désireux de garder leur influence. Par ailleurs, la présence ostensible des Rwandais sur le sol congolais irrita les Congolais, qui commençaient à voir Laurent-Désiré Kabila comme le jouet des puissances étrangères. Ce qui l'a contraint à prendre des décisions importantes contre ses alliés d'hier. A partir de 1998, il tente de réduire l'influence politique du Rwanda et de l'Ouganda dans son gouvernement, malgré la faiblesse de la légitimité et de l'autorité de l'Etat congolais dans le reste du territoire national [13]. En juillet 1998, il limoge ses ministres d'origine tutsi, les remplace par des congolais et décrète l'expulsion des troupes rwandaises stationnées en RDC depuis 1997 [14]. Les relations avec ses anciens alliés, le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi, se rompent alors définitivement. Pour ses anciens alliés, Laurent-Désiré Kabila avait fait montre une dose d'ingratitude à leur rencontre.

Le 2 août 1998, Sylvain Buki, le commandant du 10^{ème} bataillon de l'armée congolaise basée à Goma, lance le premier un appel à l'insurrection. La radio diffuse pendant plusieurs heures son communiqué rendu en ces termes : « *Les provinces du Nord et du Sud-Kivu sont entrées dans une rébellion ouverte contre le Gouvernement de Laurent-Désiré Kabila. Nous, l'armée de la République Démocratique du Congo, avons pris la décision de démettre du pouvoir le président Laurent-Désiré Kabila* » [15]. Une nouvelle rébellion, soutenue par le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi éclate en RDC, cette fois dressée contre Laurent-Désiré Kabila qu'ils avaient porté au pouvoir en mai 1997. La RDC était à nouveau dans une guerre civile, la deuxième, après celle de l'AFDL.

Alors qu'il est déstabilisé par les mouvements rebelles, Laurent-Désiré Kabila, affectueusement appelé par les congolais « M'Zée » (le vieux, le sage), est assassiné le 16 janvier 2001 au Palais de marbre à Kinshasa. A cette époque-là, la RDC n'a pas de Constitution. Elle est simplement régie par le Décret 003 du 27 mai 1997 composé de treize articles. Dans ce texte, rien n'est prévu en cas de disparition du Chef de l'Etat. Ce qui n'a pas facilité les autorités congolaises à combler le vide à la tête de l'Etat. Il se posa ainsi en RDC le problème de succession de Laurent-Désiré Kabila. Aux premières loges, les fidèles de Laurent-Désiré Kabila : Gaétan Kakudji, ministre de l'Intérieur ; Jeannot Mwenze Kongolo, ministre de la Justice ; Pierre-Victor Mpozo, ministre du Pétrole ; Abdoulaye Yerodia Ndombasi, ancien ministre des Affaires étrangères, ... Les militaires sont également mobilisés : le Général Sylvestre Lwetcha, Chef d'état-major interarmées ; le Général Francois Olenga ; le Général Faustin Munene, de la force aérienne ... Au moins trois réunions se tiennent ce 16 janvier 2001 : une réunion avec les alliés Zimbabwéens, Namibiens et Angolais a lieu juste après l'assassinat ; une autre qui rassemble les membres du gouvernement ; une troisième qui regroupe Mwenze Kongolo, Gaétan Kakudji et l'ancien ministre des Transports et Communication Henri Mova Sakanyi. Au cœur des conciliabules : la succession de Laurent-Désiré Kabila. Finalement, le consensus se fait autour d'un nom : Joseph Kabila, chef d'état-major de la force terrestre, fils de Laurent-Désiré Kabila. Et c'est Mwenze Kongolo, ministre de la Justice et fidèle compagnon de lutte de Laurent-Désiré Kabila, qui aurait sorti le nom de Joseph Kabila du chapeau [16].

Joseph Kabila succéda ainsi en janvier 2001 à son père Laurent-Désiré Kabila. D'abord président de transition, il est élu président de la République à l'élection présidentielle de 2006, puis réélu en 2011. Il demeure à ces jours président de la RDC en attendant que l'élection présidentielle soit organisée et à laquelle il ne pourrait pas se représenter² [17].

Dans certains Etats africains, les projets de transmission du pouvoir présidentiel de père à fils n'ont pas réussi. C'est le cas notamment du Sénégal où l'on soupçonnait l'ancien président Abdoulaye Wade de préparer son fils Karim Wade à le succéder à la tête de la République, de la Libye où le guide Mouammar Kadhafi était soupçonné de préparer son fils Seif el-Islam Kadhafi à le succéder à la tête du pays, de l'Egypte où l'on soupçonnait l'ancien président Hosni Moubarak de préparer son fils Gamal Moubarak à le succéder au sommet de l'Etat, etc.

Notons par ailleurs qu'aucune constitution au monde n'interdit aux fils de succéder à leurs pères à la tête des Républiques. Cependant, nous estimons avec Soudan François [18] qu'ils devront passer le test d'une élection transparente et pour cela se montrer exemplaires, acquérir une légitimité autre que filiale, s'imposer par leur travail plutôt que par leur naissance et faire en sorte que les avantages dont ils ont joui ne se transforment pas en autant de handicaps. Les critères sont, on le voit, particulièrement exigeants. C'est toute la différence entre une république et une monarchie. Outre la transmission du pouvoir

² L'article 70 de la Constitution de la RDC stipule que « le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois ». Le même article stipule aussi qu'« à la fin de son mandat, le Président de la République reste en fonction jusqu'à l'installation effective du nouveau Président élu ».

présidentiel qui se passe de père à fils dans certains Etats africains, relevons aussi la longévité extravagante des présidents africains.

4.2 LA LONGEVITE DES PRESIDENTS AFRICAINS

L'une des valeurs importantes d'une république est l'élection des dirigeants par le peuple pour des mandats bien déterminés. Mais en Afrique, la limitation des mandats présidentiels fait débat. Pendant la période bipolaire, le contexte international le permettant, les constitutions africaines ont été conçues pour conforter la position des présidents africains et non leur imposer des bornes. Mais à partir de l'année 1990, à la suite du discours de La Baule, les clauses limitatives du nombre de mandats présidentiels, marginales dans les premières constitutions africaines, sont devenues la pierre angulaire des Chartes constitutionnelles. Les dirigeants africains, affaiblis par la vague de la démocratisation qui a soufflé en Afrique à la fin de la bipolarité, ont été contraints d'accepter l'introduction des clauses limitatives du nombre des mandats présidentiels. Mais ces mêmes présidents ont remis en cause les clauses limitatives dès que le rapport de force a, à nouveau, tourné en leur faveur au début des années 2000. C'est le manque de limitation du nombre de mandats présidentiels qui justifie la longévité de certains présidents africains.

En Afrique, ils sont nombreux les présidents qui ont déjà passé 20 et plus au pouvoir. Dans les lignes qui suivent, nous allons dans le premier tableau étaler les anciens présidents africains ayant passé 20 et plus au pouvoir. Et dans le second tableau, nous allons présenter les présidents encore en exercice ayant déjà totalisé 20 ans et plus de règne.

Tableau 1. Anciens présidents africains ayant passé 20 ans et plus au pouvoir.

N°	Pays	Noms des Présidents	Date et circonstance d'accèsion à la présidence	Date et circonstance de fin de la présidence	Durée de la présidence
1	Libye	Mouammar Kadhafi	Officier des forces armées libyennes, Mouammar Kadhafi est arrivé au pouvoir à la suite d'un coup d'Etat organisé le 1 ^{er} septembre 1969 et qui a renversé la monarchie d'Idris I ^{er} , le roi de Libye.	La Libye de Mouammar Kadhafi n'a pas été épargnée par le printemps arabe qui a commencé en décembre 2010 en Tunisie. En Libye, cette contestation populaire a commencé à partir de février 2011. Et suite à la répression du pouvoir du Colonel Kadhafi, elle s'est transformée en insurrection armée, puis en guerre civile. Aidés par les forces de l'Organisation du Traitée de l'Atlantique Nord (OTAN), les rebelles vont réussir à arriver au bout du Colonel Kadhafi. Ce dernier est capturé, lynché et tué dans les environs de la ville de Syrte le 20 octobre 2011.	1 ^{er} Oct. 1969 – 20 Oct. 2011 : 41 ans, 11 mois et 22 jours.
2	Gabon	Omar Bongo Ondimba	Devenu le colistier du président Léon Mba à partir de mars 1967, Omar Bongo accède à la présidence de la République gabonaise le 2 décembre 1967, à la mort de Léon Mba.	Omar Bongo est mort président du Gabon en 2009 de suite d'une maladie. Il serait mort le 7 mai 2009. Mais sa mort a été officiellement confirmée le 8 juin 2009.	2 déc. 1967 – 8 juin 2009 : 41 ans, 6 mois et 6 jours.
3	Angola	José Eduardo dos Santos	Cet ancien ingénieur du pétrole et militant contre les colons portugais est parvenu à se hisser au sommet de l'Angola par désignation après la mort d'Agostino Neto, le 10 septembre 1979.	Après avoir passé 37 ans et 6 mois à la tête de l'Angola, dos Santos déclarait officiellement en février 2017 qu'il ne se représentera pas à l'élection présidentielle du 23 août 2017 et que João Lourenço, ministre de la Défense, était le candidat du MPLA (Mouvement populaire de libération de l'Angola) à cette élection. A la suite de l'élection présidentielle, dos Santos a cédé sa place le 26 septembre 2017 au nouveau président élu João Lourenço.	10 sept. 1979 – 26 fév. 2017 : 38 ans et 16 jours.
4	Togo	Gnassingbé Eyadema	Gnassingbé Eyadema est devenu officiellement président du Togo le 15 avril 1967 après avoir renversé au mois de janvier 1967 par un coup d'Etat Nicolas Grunitzky, second président du Togo indépendant.	Gnassingbé Eyadema est mort président du Togo le 5 février 2005, victime d'une crise cardiaque.	15 janv. 1967 – 5 février 2005 : 37 ans, 9 mois et 21 jours

5	Zaïre	Mobutu Sese Seko	Après avoir été Secrétaire d'Etat du gouvernement Lumumba et Chef d'état-major, Mobutu Sese Seko, né Joseph-Désiré Mobutu, devient président de l'ancien Congo Belge le 24 novembre 1965 suite à un coup d'Etat mené contre Joseph Kasa-Vubu, premier président de la RDC.	Mobutu Sese Seko a été chassé du pouvoir par les forces de l'AFDL coordonnée par Laurent-Désiré Kabila. L'AFDL entre à Kinshasa le 17 mai 1997, entraînant la chute définitive du pouvoir de Mobutu et sa fuite vers le Maroc où il meurt le 7 septembre 1997 de suite d'un cancer de la prostate.	24 nov. 1965 – 17 mai 1997 : 31 ans, 5 mois et 22 jours.
6	Zimbabwe	Robert Mugabe	Considéré comme l'un des pères de l'indépendance du Zimbabwe, Robert Mugabe est devenu président de la République du Zimbabwe depuis le 31 décembre 1987, après avoir été Premier ministre du premier président du Zimbabwe Canaan Banana de 1980 à 1987. Il a succédé Canaan Sodindo Banana, premier président de l'Etat du Zimbabwe.	A la suite de ses 93 ans d'âge de Robert Mugabe, la question de sa succession était devenue un enjeu important au Zimbabwe. Ayant souhaité voir son épouse Grace Mugabe lui succéder à la tête du Zimbabwe, Robert Mugabe n'a pas hésité à écarter du parti ZANU-PF (Zimbabwe African National Union – Patriotic Front) et du gouvernement zimbabwéen les rivaux potentiels de Grace Mugabe, y compris ses anciens compagnons de lutte pour l'indépendance, à l'instar du vice-président du Zimbabwe Emmerson Mnangagwa. Le limogeage de ce dernier le 06 novembre 2017 ayant pour objectif de conforter la première dame, déplut aux cadres du parti ZANU-PF et à l'armée zimbabwéenne au sein de laquelle Emmerson Mnangagwa a une influence considérable. Robert Mugabe sera finalement poussé à la démission le 21 novembre 2017, après avoir été destitué de sa fonction de présidence de ZANU-PF et exclu de ce parti politique qui l'a soutenu pendant plusieurs années.	31 décembre 1987 – 21 novembre 2017 29 ans, 10 mois et 21 jours.
7	Egypte	Hosni Moubarak	Vice-président de la République arabe d'Egypte au moment de l'assassinat d'Anouar el-Sadate le 6 octobre 1981, il lui succède le 14 octobre 1981, après la tenue d'une élection présidentielle anticipée.	Les manifestations hostiles au pouvoir d'Hosni Moubarak et qui ont réussi à le chasser du pouvoir commencent à partir du 25 janvier 2011. Elles se déroulent peu après la révolution tunisienne, dont la réussite fait tomber <i>le mur de la peur</i> . Les différentes concessions faites par Hosni Moubarak n'ont pas réussi à dissuader les manifestants ; ces derniers projetant de marcher sur la présidence de la République. Hosni Moubarak quitte le pouvoir le 11 février 2011 à la suite d'une démission contrainte.	14 oct. 1981 – 11 fév. 2011 : 29 ans, 3 mois et 28 jours.
8	Burkina Faso	Blaise Compaoré	Blaise Compaoré a pris les rênes du pouvoir le 15 octobre 1987 après un coup d'Etat organisé le 15 septembre 1987 contre le père de la révolution burkinabè Thomas Sankara, son allié.	C'est le peuple qui a eu raison de Blaise Compaoré. En effet, le 30 octobre 2014, Blaise Compaoré fait face à un soulèvement populaire contre son projet de modification de l'article 37 de la loi fondamentale limitant le nombre de mandats présidentiels, afin de se représenter en 2015. A la suite de ce soulèvement, il va démissionner le 31 octobre 2014 et se rendre en Côte d'Ivoire où il a changé la nationalité pour devenir ivoirien.	15 oct. 1987 – 31 oct. 2014 : 27 ans et 16 jours.
9	Tunisie	Ben Ali	Après avoir été ministre de l'intérieur et Premier ministre du président Habib Bourguiba, Ben Ali finit par devenir président de la Tunisie le 7 novembre 1987 après avoir déposé Habib Bourguiba.	A la suite de l'immolation par le feu de Mohamed Bouazizi, jeune marchand de rue protestant ainsi contre la saisie de sa marchandise par les autorités, le 17 décembre 2010, le régime de Bel Ali est fortement contesté. C'est le début du printemps arabe. Les contestations ne cessant pas, Ben Ali est obligé de quitter la Tunisie le 14 janvier 2011 pour l'Arabie Saoudite. Le Premier ministre, Mohamed Ghannouchi, se proclame président par intérim en vertu de l'article 56 de la Constitution tunisienne qui prévoit qu'en cas d'empêchement provisoire, le président de la République peut déléguer par décret ses attributions au Premier ministre à l'exclusion du pouvoir de dissolution de la Chambre des députés.	7 nov. 1987 – 14 jan. 2011 : 23 ans, 2 mois et 7 jours.

10	Gambie	Yahya Jammeh	Yahya Jammeh a accédé au pouvoir en Gambie après un coup d'Etat mené le 22 juillet 1994 contre Dawda Jawara. D'abord président du Conseil provisoire des Forces armées qui dirigeait le pays après le coup d'Etat de juillet 1994, Yahya Jammeh est élu président de la République de Gambie à partir du mois d'octobre 1996.	Après avoir passé quatre mandats de cinq ans à la tête de la Gambie, Yahya Jammeh a été battu par son opposant Adama Barrow à l'élection présidentielle du 1 ^{er} décembre 2016. Et le lendemain, il reconnaissait sa défaite. Mais un revirement inattendu est arrivé une semaine après, Yahya Jammeh contestait sa défaite qu'il avait reconnu et dénonçait une erreur dans le comptage des voix par la Commission électorale indépendante. Critiqué par la communauté internationale et sous les menaces des forces de la CEDEAO d'intervenir militairement en Gambie afin de l'obliger à céder le pouvoir au président élu Adama Barrow, Yahya Jammeh accepte de quitter le pouvoir le 20 janvier 2017. Il part en exil le lendemain pour Conakry avant de rejoindre la Guinée Equatoriale.	22 juillet 1994 – 21 jan. 2017 22 ans, 5 mois et 30 jours.
----	--------	--------------	---	--	---

Outre la longévité extravagante de ces présidents africains, intéressons-nous aussi à leur mode d'accession au pouvoir et aux circonstances de la fin de leurs règnes. Sur les dix présidents que nous avons présentés dans le tableau ci-haut, six présidents ont accédé au pouvoir à la faveur d'un coup d'Etat. Il s'agit notamment de Yahya Jammeh, Ben Ali, Blaise Compaoré, Mobutu Sese Seko, Gnassingbé Eyadema et Mouammar Kadhafi. Aussi, six de ces présidents ont été contraints à quitter le pouvoir ; il s'agit de Mouammar Kadhafi, Ben Ali, Hosni Moubarak, Blaise Compaoré et Robert Mugabe. Ajoutons à cette rubrique l'ancien président Yahya Jammeh, qui a été contraint par les forces de la CEDEAO (Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest) à quitter le pouvoir après avoir refusé d'admettre sa défaite à l'élection présidentielle, la défaite qu'il avait acceptée le lendemain de la promulgation des résultats de l'élection présidentielle. Quant à Gnassingbé Eyadema et Omar Bongo, ils sont morts présidents de la République. Seul José Eduardo dos Santos a accepté de quitter volontairement le fauteuil présidentiel après l'avoir occupé pendant 37 ans.

La longévité des présidents africains concerne aussi ceux qui sont encore en exercice. Voyons-les dans le tableau suivant.

Tableau 2. Les présidents africains en exercice ayant passés 20 ans et plus au pouvoir

N°	Pays	Nom des Présidents	Date et circonstance d'accession à la présidence	Durée de la présidence
1	Guinée Equatoriale	Teodoro Obiang Nguema Mbasogo	Teodoro Obiang Nguema Mbasogo a pris les rênes de la Guinée Equatoriale le 3 août 1979 après avoir mené un coup d'Etat contre son oncle Francisco Macia Nguema Biyogo. Ce dernier s'était proclamait en 1972 président à vie, premier ministre, ministre de la justice et ministre des finances et ses onze ans de dictature sont souvent comparés à la présidence d'Idi Amin Dada en Ouganda. Teodoro Obiang Nguema a été réélu en 2016 pour un cinquième mandat à la tête de la Guinée Equatoriale et il ne semble pas prêt à céder le pouvoir.	3 août 1979 - 38 ans
2	Cameroun	Paul Biya	D'abord Premier ministre du président Ahmadou Ahidjo, Paul Biya devient président du Cameroun le 6 novembre 1982 après la démission d'Ahidjo annoncée le 4 novembre. Ayant 84 ans d'âge et grâce à la levée de la limitation des mandats présidentiels en 2008, Paul Biya semble se diriger vers une présidence à vie.	6 novembre 1982 - 35 ans
3	Congo	Denis Sassou Nguesso	Après avoir été président du Congo de 1979 à 1992, Denis Sassou Nguesso redevient président le 25 octobre 1997 à la suite de sa victoire armée contre les forces de Pascal Lissouba. Après avoir consommé deux mandats, il organise en 2015 une série de consultations avec des personnalités politiques du pays afin d'examiner une possibilité de modification de la Constitution de 2002 en vue se représenter à un troisième mandat (la Constitution de 2002 limitait le nombre de mandats présidentiels à deux et l'âge pour se présenter à la présidence de la République à 70 ans). Malgré les critiques de l'opposition, la nouvelle Constitution est adoptée par référendum le 25 octobre 2015. Elle est entrée en vigueur le 6 novembre 2015, après sa promulgation par le président congolais. Celle-ci a fait tomber toutes les barrières au troisième mandat de Denis Sassou Nguesso, ce qui l'a permis de se représenter et d'être réélu le 20 mars 2016 dès le premier tour de l'élection présidentielle.	• 8 février 1979 – 31 août 1992 : 13 ans. • 25 octobre 1997 - ... : 20 ans <i>Total nombre d'années à la présidence : 33 ans.</i>
4	Ouganda	Yoweri Museveni	Après avoir mis sur pied le National Resistance Army, Yoweri Museveni réussit à chasser le président Milton Obote du pouvoir au mois de janvier 1986 et devient ainsi président de la République d'Ouganda. En 2005, il a fait adopter au Parlement ougandais une modification de la	26 janvier 1986 - : 32 ans

			Constitution pouvant lui permettre de briguer un troisième mandat. A ces jours, après 32 ans et 5 mandats à la tête du pays, et étant âgé de 73 ans, Yoweri Museveni a réussi à faire adopter en décembre 2017 une modification de la Constitution ougandaise supprimant la limite d'âge pour briguer à la présidence du pays ; l'âge maximum ayant été de 75 ans. Ce qui lui permettra de briguer un sixième mandat en 2021. A l'instar de Paul Biya, lui aussi semble se diriger vers une présidence à vie.	
5	Soudan	Omar el-Béchir	Omar el-Béchir a organisé un coup d'Etat militaire le 30 juin 1989 qui a renversé le président Ahmed al-Mirghani. A la suite de ce coup d'Etat, El-Béchir a pris la présidence du Conseil de commandement de la révolution de salut national. Il assume par ailleurs les fonctions de chef de l'Etat, Premier ministre et ministre de la Défense. Il va ensuite dissoudre le Parlement, interdire les partis politiques et contrôler étroitement la presse. En octobre 1993, le Conseil de commandement de la révolution s'auto-dissout et Omar el-Béchir est nommé président du Soudan.	30 juin 1989 - 28 ans
6	Tchad	Idriss Deby Itno	Après avoir fui le Tchad en avril 1989 suite à l'accusation de complot de Hissène Habré, Idriss Deby crée en mars 1990 le Mouvement patriotique du Salut (MPS) à partir du Soudan. Soutenue par la France, la rébellion d'Idriss Deby réussit à chasser Hissène Habré le 1 ^{er} décembre 1990 et Idriss Deby est porté à la présidence du Conseil d'Etat dès le 4 décembre 1990, puis désigné président du Tchad par son mouvement, alors transformé en parti politique. En avril 2016, Il a été réélu pour un cinquième mandat dès le premier tour de l'élection présidentielle.	4 décembre 1990 - 27 ans.
7	Erythrée	Issayas Afeworki	Après avoir participé dans les rangs du Front populaire de libération de l'Erythrée à la lutte pour l'indépendance de l'Erythrée vis-à-vis de l'Ethiopie, laquelle indépendance est proclamée le 27 avril 1993, Issayas Afeworki est devenu président de la République d'Erythrée le 24 mai 1993 après avoir été désigné par les membres de l'Assemblée nationale éthiopienne. Il réussit à se maintenir au pouvoir grâce au système autoritariste qu'il a instauré en Erythrée à la veille du 21 ^e siècle.	24 mai 1993 - 25 ans

Ajoutons aussi à cette liste des présidents africains en exercice ayant passés 20 ans et plus au pouvoir, le président algérien Abdelaziz Bouteflika. Celui-ci est président de l'Algérie depuis avril 1999. Avec sa réélection en 2014 pour un autre mandat de cinq ans, il pourrait aussi atteindre le seuil de 20 ans de longévité au pouvoir.

Sur les sept présidents en exercice ayant déjà passé 20 ans et plus au pouvoir présentés ci-hauts, deux d'entre eux ont accédé au pouvoir à la faveur d'un coup d'Etat. Il s'agit notamment du président soudanais Oumar el-Béchir et du président guinéen Teodoro Obiang Nguema Mbasogo. Trois d'entre eux sont devenus présidents à la suite d'une lutte armée. Il s'agit du président tchadien Idriss Deby, du président ougandais Yoweri Museveni et du président congolais Denis Sassou Nguesso. Seuls les présidents camerounais Paul Biya et érythréen Issayas Afeworki n'ont pas fait raisonner les armes pour accéder au pouvoir.

Après avoir analysé la transmission du pouvoir présidentiel en Afrique qui se passe de père à fils et la longévité des présidents africains, l'on se rend compte qu'on a en Afrique des républiques falsifiées dans leur fondement légaliste et anti-démocratique dans la démarche de leur opérationnalisation, des systèmes politiques hybrides, mieux des républiques-monarchiques. Faute d'un roi incontesté, qu'il soit le peuple souverain ou le monarque héréditaire, des roitelets ou postulants roitelets, sont animés avant tout par des intérêts égoïstes et le désir acharné de monopoliser le pouvoir. Les élections qui sont organisées dans beaucoup d'Etats africains ont le principal but de légitimer la longévité au pouvoir des chefs d'Etats africains et rares sont les élections qui contribuent à l'alternance au pouvoir. Comme l'avait souligné le président brazzavillois, « on n'organise pas les élections pour les perdre » [19]. Tel est le principe qui guide l'organisation des élections en Afrique.

Et à ce jour, l'un des moyens préférés par les présidents africains pour s'éterniser au pouvoir est le changement des constitutions. Aujourd'hui, une sorte de tourbillon constitutionnel consistant à faire sauter les verrous de la limitation des mandats gagne toute l'Afrique. Pour Eli Moustafa, « si en 1990 le vent de la démocratie avait soufflé sur le continent africain, aujourd'hui, c'est plutôt le vent de la modification des constitutions qui ravage l'Afrique... Les constitutions africaines ont été atteintes d'une inflation révisionniste » [20].

Il est certes normal de réviser les constitutions dans le but de les améliorer et de les tailler aux besoins communautaires. Et d'ailleurs à cet effet, certaines dispositions constitutionnelles existent dans beaucoup de constitutions autorisant leur révision. Mais cette dernière représente un danger lorsqu'elle est faite pour des intérêts égoïstes d'une certaine portion d'individus désireux de s'éterniser au pouvoir. Elle devient dans ce cas un enjeu pour la lutte pour le pouvoir : chacun veut modifier la constitution pour s'assurer un avantage décisif dans l'accession ou le maintien aux commandes de l'Etat. Ce qui affecte inéluctablement le principe de l'alternance politique et provoque des bouleversements politiques dans beaucoup d'Etats africains.

Globalement, les choses sont plutôt bloquées en Afrique, surtout en Afrique francophone où les manipulations électorales et les successions de père à fils aidant, l'on peut dire que l'on vit, de facto, sous les chefferies masquées [21]. Ainsi donc, « la possibilité de renverser le gouvernement par la voie des urnes n'existant pratiquement pas, seul l'assassinat, la rébellion ou le

soulèvement armé peuvent contredire le principe de la continuation indéfinie au pouvoir » [22]. De là le regain des conflits armés intra-étatiques en Afrique.

Dans un tel contexte, nous estimons que les Républiques en Afrique ne doivent pas être que des Républiques de non, elles doivent aussi appliquer les valeurs républicaines. Et l'une des valeurs républicaines est la démocratie qui est un système de gouvernement dans lequel les opinions et les intérêts de la population sont représentés et mis en valeur au moyen d'élections libres et équitables, opposant de multiples candidats aux postes de gouvernance dans les institutions politiques. La démocratie est importante en Afrique pour l'établissement d'une culture de la paix qui se substitue à la culture de la guerre. « La culture de la paix repose sur des valeurs, des attitudes, des comportements et des modes de vie qui renforcent la non-violence et le respect des libertés et des droits fondamentaux de chaque personne. Elle passe par la proclamation et l'acceptation du droit de chacun à la différence et du droit de vivre en paix et en sécurité au sein de sa communauté » [23].

La vie démocratique constitue donc un idéal que les dirigeants africains doivent chercher à atteindre pour espérer éradiquer les conflits armés intra-étatiques et se lancer sur la voie de développement économique. Et pour Kadony Nguway Kpalaingu, « la voie inévitable par laquelle les Africains sont obligés de passer est l'institutionnalisation de l'Etat. En d'autres termes, les Africains devront parvenir à dissocier les représentants de l'Etat de l'Etat lui-même en sa qualité d'assiette du pouvoir. Une telle fission sera de nature à favoriser le contrôle et la gestion orthodoxe des ressources humaines et matérielles de la collectivité au bénéfice de ladite collectivité » [24]. C'est aussi ce que soutenait l'ancien président américain Barack Obama dans son discours devant le Parlement ghanéen : « ce dont l'Afrique a besoin ce sont des fortes institutions et non d'hommes forts » [25].

Ainsi donc, s'il est démontré que ces sont les instances politiques des Etats africains qui jouent un rôle prépondérant dans l'enfoncement actuel des Etats africains, leurs refontes s'imposent stratégiquement dans la trajectoire historique collective de l'Afrique. A ce propos, Bernard Obotela Lingule note que « dans l'intelligibilité compréhensive de science de l'Etat, les mêmes acteurs politiques privilégiés qui ont entretenu le sous-épanouissement sociétal par l'exercice du pouvoir d'Etat ne sont pas perméables aux exigences de la liquidation des structures y afférentes » [26]. Devant ces réalités objectives, Obotela soutient que « l'émergence de nouveaux acteurs politiques privilégiés visionnaires paraît nécessaire, sinon incontournable dans l'opérationnalité de la dynamique du système politique » [27]. Ces nouveaux acteurs proviendraient des *transfuges politiques* qui développent une perméabilité qui favorise l'épanouissement sociétal. C'est parmi les transfuges politiques qu'on trouve le groupe dirigeant, détenant et exerçant le pouvoir politique conquis à la suite de la globalisation transformatrice structurelle que Bernard Obotela [28] appelle « tournant historique »³ [29]. Celui-ci offrirait aux africains la possibilité de transformer les instances politiques en vue que celles-ci répondent aux exigences aspirationnelles démocratiques, développementalistes et développantes des sociétés africaines. Cela passe bien sûr par la prise de conscience politique et nationale des transfuges politiques disposés à se transcender politiquement, économiquement et socio-culturellement pour l'intérêt collectif supérieur au détriment de l'intérêt individuel ou groupal restreint [30].

5 CONCLUSION

A l'aube des soixante ans d'indépendance de la plupart des Etats africains, nous avons estimé qu'il est important de marquer un arrêt afin d'analyser la forme des gouvernements en Afrique postcoloniale. D'où cet article intitulé « Analyse de la forme des gouvernements postcoloniaux en Afrique : des républiques ou des monarchies déguisées en républiques ? ». Cet article nous a offert la possibilité d'étudier si les Etats africains sont des républiques comme ils se font appeler ou des monarchies déguisées en république. A priori, en observant les pratiques en Afrique, l'on pouvait affirmer que les

³ Le tournant historique est l'ensemble des circonstances d'ordre économique, politique, idéologique et social qui empêchent radicalement en un moment donné l'instance politique de remplir son rôle dans le processus historique de la structure globale de la totalité sociale. Cet empêchement radical, total et global ne donne pas au système politique les perméabilités de se maintenir dans la trajectoire collective de l'ensemble social global. Les circonstances économiques, politiques, idéologiques et sociales qui font son ossature sociologique sont relativement déclenchées par les faits saillants et conséquents entretenus, développés et rendus dysfonctionnellement et manifestement criants par l'instance politique dans la trajectoire collective. Il est entraîné et déclenché avec perspicacités par la canalisation des intérêts collectifs et particuliers de différentes strates sociales par le centre de gravité d'un système politique qui n'est plus perméablement accessible aux réalités aspirationnelles, sociales, économiques, politiques et culturelles. Il offre un moment historique radicalement fouillé favorable au bouleversement irréversible de l'instance politique constituant le centre de gravité des inputs et outputs des systèmes politiques.

gouvernements postcoloniaux en Afrique, bien que portant le nom de république, n'étaient en réalité ni des républiques ni des monarchies. C'était donc un système hybride que l'Afrique aurait créé.

Une telle analyse a eu l'avantage de montrer aux dirigeants africains quelle forme de gouvernement est susceptible d'amener l'Afrique vers une stabilité et une prospérité durables. Pour y arriver, nous avons en premier lieu étudié les notions de la démocratie. En second lieu, il s'est agi des notions sur la république. Enfin, il était question d'analyser si les Etats africains sont des républiques ou des monarchies déguisées en République.

Après analyse, le constat que nous pouvons faire est que les Etats africains souffrent de ne pas avoir une forme de gouvernement bien claire : ils ne sont ni des républiques ni des monarchies. Ils ne sont pas des républiques dans la mesure où la vie publique échappe aux citoyens censés d'élire leurs dirigeants pour des mandats bien déterminés, de mener le contrôle démocratique et de s'exprimer librement sur la gestion des affaires publiques. Le peuple est devenu l'otage des calculs carriéristes et narcissiques d'une poignée d'individus qui ont ainsi confisqué son pouvoir. Mais les Etats africains ne sont pas non plus des monarchies car les politiques sont quand même en concurrence, des élections sont quand même organisées, même si dans beaucoup de cas elles ne conduisent pas au changement de régime. Ne sommes-nous pas là en présence d'une nouvelle forme de gouvernement que les Africains ont créée ?

Ce qui est vrai est que malgré le fait que les Etats africains portent les noms des républiques, ils gardent néanmoins les caractéristiques des monarchies ; ce sont des monarchies déguisées en républiques ou des républiques défroquées. Mieux, ce sont des « républiques-monarchiques », des républiques où les chefs d'Etat, après avoir vidé les institutions républicaines de tout leur contenu, s'éternisent au pouvoir, des républiques où les fils des présidents en exercice sont par automaticité appelés à succéder à leurs pères. Les présidents africains n'hésitent pas à recourir à tous les moyens pour s'accrocher au pouvoir. Et à ces jours, l'un des moyens utilisé est le changement des constitutions. Les constitutions africaines ont été atteintes d'une inflation révisionniste. Ce qui affecte inéluctablement le principe de l'alternance politique et provoque des bouleversements politiques dans beaucoup d'Etats africains. La possibilité de renverser le gouvernement par la voie des urnes n'existant pratiquement pas, seul l'assassinat, la rébellion ou le soulèvement armé peuvent contredire le principe de la continuation indéfinie au pouvoir.

Dans un tel contexte, nous avons estimé que la vie démocratique constitue un idéal que les dirigeants africains doivent chercher à atteindre pour espérer éradiquer les conflits armés et se lancer sur la voie de développement économique. Cette vie démocratique passe nécessairement par l'institutionnalisation de l'Etat. En d'autres termes, les Africains devront parvenir à dissocier les représentants de l'Etat de l'Etat lui-même en sa qualité d'assiette du pouvoir. Bref, ce dont l'Afrique a besoin ce sont des fortes institutions et non d'hommes forts. Cela passe bien sûr par l'émergence des nouveaux acteurs, détenant et exerçant le pouvoir politique conquis à la suite d'un tournant historique. Ces nouveaux acteurs doivent aussi être animés par une conscience politique et nationale et disposés à se transcender politiquement, économiquement et socio-culturellement pour l'intérêt collectif supérieur des peuples africains au détriment des intérêts individuels ou groupaux restreints.

REMERCIEMENTS

La réalisation de cet article ne pouvait être possible sans l'aide de certaines personnes. Je profite donc de cette occasion pour remercier tous ceux qui, de prêt ou de loin, m'ont assisté dans la réalisation de cette œuvre scientifique.

Mes remerciements s'adressent en premier lieu au Recteur de l'Université de Lubumbashi, le Professeur Kishiba Fitula Gilbert et tout son comité de gestion pour leur bonne volonté de préparer la relève du personnel académique de l'Université de Lubumbashi.

Je remercie aussi de manière particulière ma chère et tendre épouse Maguy Lukwesa Tshabu, ma chère mère Marie-José Mwangi Fulaisha, ma chère sœur Anne Feza Muya et mon cher frère Jérôme Kangoy Mwanavita pour leur soutien financier sans lequel la publication de cet article ne serait pas possible.

Mes remerciements s'adressent enfin à Monsieur Kadony Nguway Kpalaingu, Docteur en Relations Internationales et Professeur Ordinaire à l'Université de Lubumbashi pour son appréciation positive de cet article. C'est grâce à ses encouragements et ses observations pertinentes que j'ai pu l'achever.

REFERENCES

- [1] Montesquieu, *De l'esprit des lois*, Tome 1, Londres, Ed. Nourse, 1772, pp. 1-484. [Online] Available: [https://fr.m.wikisource.org/wiki/De_l%27esprit_des_lois_\(%C3%A9d._Nourse\)/Texte_entiercite_ref-1](https://fr.m.wikisource.org/wiki/De_l%27esprit_des_lois_(%C3%A9d._Nourse)/Texte_entiercite_ref-1) (16 mars 2018).

- [2] *Définition de la monarchie*. [Online] Available: <http://www.cnrtl.fr/definition/monarchie> (15 février 2018).
- [3] *Définition de la monarchie*. [Online] Available: <http://www.cnrtl.fr/definition/monarchie> (15 février 2018).
- [4] *La monarchie*. [Online] Available: <http://www.cosmovisions.com/monarchie.htm> (13 mars 2018).
- [5] J. Baylis, S. Smith et P. Owens, *La Globalisation de la politique mondiale. Une introduction aux relations internationales*, Québec, Modulo, 2012, p. 554.
- [6] Paula Becker et Jean-Aimé A. Raveloson, traduction de l'Allemand en français par Rabary-Andriamanday Voahanitriniaina, *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Antananarivo, septembre 2008, pp. 5-16
- [7] Wilson-André Ndombet, *La dynastie Bongo au Gabon de 1967 à 2016 : "une question de survie ?"*, 27 septembre 2016. [Online] Available: http://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/la-dynastie-bongo-au-gabon-de-1967-a-2016-une-question-de-survie_1834956.html (15 octobre 2017).
- [8] Wilson-André Ndombet, *La dynastie Bongo au Gabon de 1967 à 2016 : "une question de survie ?"*, 27 septembre 2016. [Online] Available: http://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/la-dynastie-bongo-au-gabon-de-1967-a-2016-une-question-de-survie_1834956.html (15 octobre 2017).
- [9] Kakdeu Louis-Marie, *Fraudes électorales en Afrique: techniques et pistes de solutions*. [Online] Available: <http://www.librefrique.org/kakdeu-fraude-electorale-021214> (19 février 2018)
- [10] Radio France Internationale, *Togo: de la présidence Eyadéma à la dynastie Gnassingbé*. [Online] Available: http://www1.rfi.fr/actufr/articles/062/articles_33840.asp (19 février 2018).
- [11] Radio France Internationale, *Togo: de la présidence Eyadéma à la dynastie Gnassingbé*. [Online] Available: http://www1.rfi.fr/actufr/articles/062/articles_33840.asp (19 février 2018).
- [12] Radio France Internationale, *Togo: de la présidence Eyadéma à la dynastie Gnassingbé*. [Online] Available: http://www1.rfi.fr/actufr/articles/062/articles_33840.asp (19 février 2018).
- [13] *Historique de l'opération MONUC*. [Online] Available: <http://operationspaix.net/104-historique-monuc.html> (14 février 2018).
- [14] La Documentation française, *1998-2003: sept pays en guerre sur le sol de la République démocratique du Congo (RDC)*. [Online] Available: <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/conflit-grands-lacs/sept-pays-guerre-congo.shtml> (13 février 2018).
- [15] Thambwe Mwamba Alexis (Dir.), *Traditions et perspectives de la diplomatie du développement en République Démocratique du Congo*, Kinshasa, Gescom, 2010, p. 41
- [16] Tshitenge Lubabu, « 16 janvier 2001: le jour où Joseph succéda à Kabila à la tête de la RDC », *Jeune Afrique*, 08 février 2011. [Online] Available: <http://www.jeuneafrique.com/192835/politique/16-janvier-2001-le-jour-o-joseph-succ-da-kabila-la-t-te-de-la-rdc> (30 décembre 2017).
- [17] L'article 70 de la Constitution de la RDC.
- [18] Soudan François, « Fils de président: dans l'ombre du père », *Jeune Afrique*, 17 janvier 2014. [Online] Available: <http://www.jeuneafrique.com/135092/politique/fils-de-pr-sident-dans-l-ombre-du-p-re> (30 décembre 2017).
- [19] Sassou Nguesso Denis., cité par Anatole Ayissi, « Illusoire interdiction des coups d'Etat », *Manière de voir*, n°51, mai-juin 2000, p.31.
- [20] Moustafa Eli, *Constitutions en Afrique: à qui profitent les révisions?* [Online] Available: <http://www.amis.monde-diplomatique.fr/article2377.html> (30 décembre 2017).
- [21] Mbembe Achille, *Cinquante ans de décolonisation africaine*. [Online] Available: <http://www.africultures.com/php/%Fnav3Darticle%26no%3D9139&hl> (29 décembre 2017).
- [22] Mbembe Achille, *Cinquante ans de décolonisation africaine*. [Online] Available: <http://www.africultures.com/php/%Fnav3Darticle%26no%3D9139&hl> (29 décembre 2017).
- [23] Hazoumê Marc-Laurent, *L'Afrique et le défi démocratique. Essai sur l'éducation des adultes pour la démocratie et la culture de la paix*, Hambourg, IUE, 1999, p.32.
- [24] Kadony Nguway Kpalaingu, *Une introduction aux relations internationales africaines*, Paris, L'Harmattan, 2007, p.23.
- [25] Extrait du Discours de l'Ancien président américain Barack Obama tenu le samedi 11 juillet 2009 devant le Parlement ghanéen.
- [26] Obotela Lingule Bernard, *Le concept de pouvoir en sociologie politique*, Lubumbashi, PUL, 2011, p.123
- [27] Obotela Lingule Bernard, *Le concept de pouvoir en sociologie politique*, Lubumbashi, PUL, 2011, p.123
- [28] Obotela Lingule Bernard, *Le concept de pouvoir en sociologie politique*, Lubumbashi, PUL, 2011, p.127
- [29] Obotela Lingule Bernard, *op.cit.*, pp. 126-127.
- [30] Obotela Lingule Bernard, *op.cit.*, p. 125.